

2025-4001
2025-09-18

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant l'abamectine, RVD2025-04. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2027/07/31, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2025-04. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arlasc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

Unit Label

**Marque PRESCRIPTION TREATMENT^{MD}
AVERT^{MD}
Appât à coquerelles – pâte granulée**

- Appât Crack & Crevice^{MD}
- Tue les coquerelles.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

Abamectin 0,050 %

Contient du chlorure de 1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane à raison de 0,043 %, à titre d'agent de conservation

OU

Contient du chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane à raison de 0,064 %, à titre d'agent de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04000 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,02400 %, à titre d'agents de conservation

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 28403

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT OCULAIRE

Se reporter au dépliant pour connaître les précautions et le mode d'emploi.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

OU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-454-2673.

POIDS NET : 30 grammes (par unité d'appât)

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

PRESCRIPTION TREATMENT est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

2025-4001
2025-09-18

Carton Label

**Marque PRESCRIPTION TREATMENT^{MD}
AVERT^{MD}**

Appât à coquerelles – pâte granulée

- Appât Crack & Crevice^{MD}
- Tue les coquerelles
- Contient environ 200 unités d'appâts

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

Abamectin 0,050 %

Contient du chlorure de 1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane à raison de 0,043 %,
à titre d'agent de conservation

OU

Contient du chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane à raison de
0,064 %, à titre d'agent de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04000 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-
isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de
0,00037 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,02400 %,
à titre d'agents de conservation

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NO D'HOMOLOGATION 28403

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT OCULAIRE

Se reporter au dépliant pour connaître les précautions et le mode d'emploi.

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

OU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN
DANGER, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-454-2673.

POIDS NET : 30 grammes (par unité d'appât)

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

PRESCRIPTION TREATMENT est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous
licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

2025-4001
2025-09-18

Brochure

**Marque PRESCRIPTION TREATMENT^{MD}
AVERT^{MD}
Appât à coquerelles – pâte granulée**

EFFICACE CONTRE : Coquerelles (y compris les souches résistantes aux carbamates, aux composés organophosphorés et organochlorés et aux pyréthroïdes)

LIEUX D'UTILISATION : Garages, maisons, hôpitaux, maisons de soins infirmiers (aires non occupées par les patients), hôtels, motels, écoles*, moyens de transport (autobus, bateaux, navires, trains, avions), salles d'hygiène, entrepôts et autres bâtiments commerciaux et industriels

* Ne pas appliquer dans les salles de classe qui sont utilisées.

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

Abamectin 0,050 %

Contient du chlorure de 1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane à raison de 0,043 %,
à titre d'agent de conservation

OU

Contient du chlorure de cis-1-(3-chloroallyl)-3,5,7-triaza-1-azoniaadamantane à raison de
0,064 %, à titre d'agent de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04000 %, du 5-chloro-2-méthyl-4-
isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de
0,00037 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,02400 %,
à titre d'agents de conservation

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

N° D'HOMOLOGATION 28403

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION – IRRITANT OCULAIRE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

OU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT D'ACCOMPAGNEMENT AVANT L'UTILISATION

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN
DANGER, APPELEZ LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-454-2673

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.
510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

PRESCRIPTION TREATMENT est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous
licence par BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

MODE D'EMPLOI

AVIS IMPORTANT

Le produit peut être utilisé seulement par les personnes détenant une licence ou un certificat pour l'application de pesticides qui est reconnu par les organismes de réglementation des pesticides de la province/du territoire où le pesticide est appliqué.

- Ne pas appliquer sur les humains, les animaux, les vêtements ou les articles de literie.
- Ne pas utiliser sur les fruits, les légumes ou les autres aliments pour la consommation humaine ou les cultures destinées à la consommation animale et éviter de les contaminer.
- Ne pas contaminer les aliments pour animaux, les produits alimentaires pour la consommation humaine ou les surfaces de préparation alimentaire, la vaisselle, les ustensiles de cuisine et les contenants alimentaires.
- Ne pas appliquer le produit avec une poudreuse à moteur dans les espaces fermés (comme dans les greniers, les placards où se trouve le radiateur à eau chaude, les salles d'appareil de chauffage, etc.) en présence d'une flamme nue, comme une veilleuse.

INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION

NE PAS APPLIQUER DANS LES AIRES ACCESSIBLES AUX ENFANTS.

L'appât à coquerelles en **pâte granulée signé AVERT de marque Prescription Treatment** est conçu pour être appliqué avec la poudreuse à main incluse dans les aires et les couloirs où se cachent les coquerelles et dans les autres endroits où elles se trouvent. Appliquer l'insecticide directement dans les fissures et les fentes. Appliquer une légère couche uniforme dans les lieux infestés. Prêter une attention particulière aux fissures et aux fentes, aux gaines techniques, aux faux-planchers et plafonds, aux vides de mur, autour du matériel ainsi que des raccords électriques et téléphoniques, autour des conduites d'eau et d'égout, dessous et derrière les armoires, les réfrigérateurs et les évier, autour des cadres de fenêtres et de portes, et dans les greniers et les vides sanitaires.

La quantité à appliquer dépend des lieux. Utiliser un traitement concentré pour les aires d'activité des insectes. Pour les infestations légères, on recommande un minimum de 4 à 6 points d'appât par 9 m² d'aire à traiter. Pour les infestations plus importantes, on recommande un minimum de 12 à 24 points d'appât par 9 m² d'aire à traiter. Un point d' appât correspond à 0,15 g de produit. Répéter le traitement si nécessaire afin de maintenir un contrôle adéquat.

Traitement qui consiste à appliquer le produit directement dans des ouvertures étroites à la surface du bâtiment. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics et le long des plinthes et des moulures.

APPLICATION PARTOUT, SAUF DANS LES AIRES DE MANUTENTION DES ALIMENTS POUR HUMAINS/ALIMENTS POUR ANIMAUX DES ÉTABLISSEMENTS DE MANUTENTION DES ALIMENTS POUR HUMAINS/ALIMENTS POUR ANIMAUX, ET DANS LES CABINES D'AVION : Bien appliquer dans toutes les surfaces où les coquerelles rampent et se cachent, spécialement dans les fissures et les fentes ainsi que dans les surfaces cachées autour des évier et des lieux d'entreposage, derrière les plinthes, autour des portes et des fenêtres, derrière et dessous les armoires et les poêles, derrière les réfrigérateurs ainsi que dans les greniers et les vides sanitaires.

APPLICATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE MANUTENTION DES ALIMENTS POUR HUMAINS/ALIMENTS POUR ANIMAUX : Les établissements de manutention des aliments/aliments pour animaux sont des endroits, autres que les habitations privées, où des aliments pour humains/aliments pour animaux sont entreposés, traités, préparés ou servis. Les aires alimentaires incluent les aires de réception, d'entreposage, d'emballage (mise en conserve, embouteillage, enveloppage, encaissage), de préparation, d'entreposage des déchets comestibles ainsi que les systèmes de transformation fermés (moulins, crémeries, huiles alimentaires, sirops). Les aires de service (lorsque les aliments sont exposés et l'installation est exploitée) sont aussi considérées comme des aires alimentaires.

Appliquer les quantités recommandées d'appât à coquerelles en **pâte granulée signé AVERT de marque Prescription Treatment** selon la quantité de coquerelles à traiter. Éviter de déposer le produit sur des surfaces exposées ou de rejeter le produit dans l'air. Éviter de contaminer les aliments pour la consommation humaine et animale, les ustensiles pour aliments ou les surfaces de transformation des aliments.

DANS LES AIRES ALIMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS DE MANUTENTION DES ALIMENTS, APPLIQUER LE PRODUIT SEULEMENT DANS LES FENTES ET LES FISSURES.

CABINES D'AVION : Appliquer les appâts dans les endroits infestés de coquerelles ou dans ceux où on suspecte la présence de coquerelles. Placer un appât dans les espaces entre les éléments de construction. Utiliser 12 à 24 appâts par 9 m². Ne pas placer d'appât dans le poste de pilotage.

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau. Ne pas inhale la poussière. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. En cas de contact, laver la peau avec du savon et de l'eau tiède. Rincer les yeux avec de l'eau propre. Laver les mains et la peau exposée avant de manger, de boire ou de fumer et après avoir manipulé le produit. Bien laver tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas appliquer dans les lieux où les enfants (ou les animaux familiers) pourraient avoir des contacts fréquents avec les aires traitées. Toute poudre visible après l'application doit être brossée dans les fentes ou les fissures, ou éliminée. Ne pas effectuer un époussetage généralisé dans les zones domestiques qui sont accessibles aux enfants ou aux animaux familiers.

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement d'application, de nettoyage et de réparation.

ÉVITER tout contact direct entre le produit et des surfaces/articles servant à la préparation de la nourriture.

Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une attention médicale.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit peut être TOXIQUE pour les oiseaux, les mammifères et les animaux familiers. Éviter d'appliquer dans les lieux fréquentés par ces animaux. Les animaux peuvent être attirés par ce produit. Nettoyer tout produit déversé.

Ce produit est TOXIQUE pour les poissons et les autres organismes aquatiques. NE PAS contaminer l'alimentation en eau potable ou en eau d'irrigation, ou les habitats aquatiques par l'application ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un contenant fermé hermétiquement, dans un endroit frais et sec. Pour empêcher la contamination, entreposer le produit à l'écart des aliments pour la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION: Ne pas réutiliser le contenant vide. Éliminer la boîte vide et les postes d'appât usagés avec les ordures. Pour tout renseignement concernant l'élimination de produit non utilisé et dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial ou territorial. S'adresser au titulaire et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.